

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.44

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

OBJET :
MODIFICATION D'UN
POSTE PERMANENT
AU REGISTRE DES
EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Un poste permanent de responsable d'équipe scolaire a été créé par délibération en date du 25 avril 2022 au grade d'Agent de Maîtrise Territorial, catégorie C, à temps complet, filière technique.

Afin de pouvoir élargir la recherche de candidats, il est proposé au Conseil Municipal de pouvoir également ouvrir ce poste, à compter du 1^{er} septembre 2023, au grade d'Agent de Maîtrise Territorial Principal, catégorie C, à temps complet, filière technique et au cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales (catégorie C), au grade de référence d'Adjointe Technique Territoriale (le cas échéant d'Adjointe Technique Territoriale Principal de 2^{ème} Classe ou d'Adjointe Technique Territoriale Principal de 1^{ère} Classe), à temps complet, filière technique.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID: 013-211300157-20230612-23_03_44A-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID: 013-211300157-20230612-23_03_44A-DE

Cet emploi doit être normalement occupé en cas de recherche infructueuse de l'application de l'article L332-8, 2° Publique, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ce contrat pourra être prolongé dans la limite d'une durée totale de six ans, si la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir.

Cet agent devra alors justifier d'un niveau Baccalauréat au moins ou équivalent et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an sur un poste de même niveau. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement retenu pour le poste.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer, lors de la séance, sur cette modification de poste permanent au registre des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE la modification du poste permanent présentée ci-dessus au registre des effectifs.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le 12/06/2023



Richard MALLIÉ,
Maire.